Chapitre II : Les composantes de la mondialisation économique et la montée de l'interdépendance économique.

Ce chapitre analyse des différents aspects de la mondialisation de l'économie : internationalisation des échanges, multinationalisation des entreprises, globalisation de la finance, ou les trois formes de la montée de l'interdépendance.

L'interdépendance se manifeste par le fait qu'un événement économique localisé dans un pays affecte les autres économies, essentiellement au travers des flux commerciaux et financiers. La crise des années trente a permis d'en mesurer les conséquences les plus néfastes, lorsque les grands pays industrialisés ont tenté d'exporter la récession chez leurs voisins par le biais de dévaluations compétitives et de politiques de fermeture commerciales. La période de croissance des trente glorieuses a montré que l'interdépendance des économies pouvait alimenter le moteur de la croissance mondiale. Au cours des décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les obstacles politiques, économiques et techniques aux échanges de biens et aux flux de capitaux se sont réduits. L'intégration internationale des économies s'est renforcée, les canaux de transmission des chocs se sont diversifiés, imposant aux États d'adapter leur action économique et posant de manière accrue le problème de la coopération internationale.

I. La montée de l'interdépendance par le commerce international.

1. La DIT.

Le concept de division internationale du travail vient d'Adam Smith, célèbre économiste anglais de la fin du 18 e siècle et père fondateur du libéralisme économique. Pour lui, le commerce entre les nations est à l'image du commerce entre les hommes : la division du travail génère des gains pour tous. La division industrielle du travail poursuit en l'approfondissant la division du travail par métier qui existait depuis la plus haute Antiquité. Mais ce processus vertueux ne peut être mis en œuvre que si la taille du marché est suffisante pour absorber cette nouvelle quantité produite. Il faut donc localement une densité de population minimale, un réseau de transport qui permette d'atteindre des clients plus éloignés et au niveau international, l'abaissement des barrières douanières de façon à ce que le prix du produit reste accessible aux consommateurs étrangers. Il sera donc un défenseur du libre-échange, politique commerciale nouvelle par rapport au protectionnisme en vigueur à l'époque, qui modifiera la nature de la production. Chaque pays pouvant se fournir à l'étranger, il deviendra inutile et contre-productif qu'il recherche l'autosuffisance en essayant de tout produire luimême: il lui faudra pour son intérêt se spécialiser dans quelques productions et abandonner les autres. La DIT est donc la poursuite au niveau mondial d'une logique de spécialisation commencée au niveau local puis régional et national. (Diapo)

Smith théorise une réalité qui préexiste depuis 2 siècles déjà : le commerce international des marchandises. En effet à partir de la fin du 15ème siècle, avec les Grandes découvertes, l'Europe a été à l'origine de l'unification du monde. En un sens, elle est l'inventeur du commerce mondial : de grandes compagnies maritimes européennes sillonnent les mers et se partageront les marchés mondiaux au 17e siècle. Un siècle plus tard la Révolution industrielle, partie d'Angleterre transformera l'histoire économique du monde, généralisant cette société de la machine, partout imitée et reproduite avec des réussites variables. L'essor du commerce extérieur a précédé puis s'est renforcé de ce processus d'industrialisation.

La DIT poursuit son évolution : en 1976 la mort de Mao Tsé-Toung et en 1989 la chute du mur de Berlin entraînent des bouleversements économiques qui font que tout un pan de la population mondiale participe maintenant à la mondialisation à des degrés divers, alors qu'elle en était exclue jusque-là : participation au capitalisme mondial y c pour la Chine et l'Inde la Russie qui le rejetaient autrefois, cad il y a 30 ans.

2. DIT et inégalités de développement : la polarisation de l'économie mondiale.

L'ouverture et la participation au commerce internationale modifie la structure des organisations économiques et politiques des sociétés. Le commerce international s'organise suivant une division internationale relativement hiérarchisée avec des pôles de développement qui concentrent capital et innovation. Dès l'Antiquité et le Moyen Age, le monde a été divisé en zones économiques plus ou moins centralisées, plus ou moins cohérentes : des « économies-mondes » selon F. Braudel, c'est-à-dire des espaces géographiques formant un tout économique, constitué autour d'un pôle, un centre, représenté par une ville dominante (Etat-ville ou capitale économique d'un Etat) telles qu'Athènes, Rome, Venise ou Gênes (Braudel, 1985). « Lentes à se déformer, elles signalent une histoire profonde du monde ».

Ces économies-mondes se caractérisent par une certaine division du travail hiérarchisée entre les zones concentriques qui la composent : le cœur, région autour du centre « réunit tout ce qui existe de plus avancé et de plus diversifié » : capital, maind'œuvre et innovation. S'y loge un État fort, agressif, dynamique, craint et admiré tout à la fois. « L'anneau suivant n'a qu'une partie de ces avantages bien qu'il y participe : c'est la zone « des brillants seconds ». Enfin, plus éloignés, viennent des zones périphériques subordonnées et dépendantes, plus que participantes car soumises à la présence de marchands étrangers qui occupent une position dominante, réduites au rôle de pourvoyeuse en matières premières et en hommes. (Braudel 1985, p.89).

Au 16^e siècle l'Europe se met à conquérir le monde, une avance est prise sur autres aires culturelles Chine Inde Islam. Les raisons en sont multiples et ont été analysées par divers historiens dont D. Landes. C'est surprenant car jusqu'au XI e siècle rien n'indique que l'Europe va être le berceau de la modernité. D. Landes l'explique par la pacification relative du territoire européen avec les assauts extérieurs progressivement repoussés, la montée d'espaces qui s'affranchissent des tutelles de l'Etat pour se consacrer au

commerce, la séparation du pouvoir religieux et du pouvoir séculier, le respect du droit de propriété et plus tard de l'individu par son souverain, à la différence du système mandarinal chinois ou de l'Islam. La possibilité de la critique de la contestation des vérités établies des dogmes religieux, fait émerger l'esprit critique, la réflexion réflexive et les innovations. Bien souvent apparues en dehors de l'Europe elles sont reprises et utilisées alors qu'elles sont abandonnées ailleurs : c'est l'invention de l'invention, cad la confiance dans le changement et le progrès scientifique : la renaissance les grandes découvertes la grande ouverture sur le monde, à l'Ouest et à l'est, le mouvement des Lumières et l'émancipation de l'individu, femme comprise, la révolution Industrielle en Angleterre puis en Europe de l'Ouest...

L'organisation socio-politique joue un rôle essentiel dans le développement selon l'historien de l'économie H. See qui l'étudie à travers l'exemple anglais. Il s'oppose aux géographes qui mettent plutôt en avant, le climat, la disponibilité des matières premières, les terres fertiles... La société théoriquement la mieux adaptée au progrès matériel et à l'enrichissement général devrait respecter 5 critères :

- 1. saurait construire utiliser et gérer des instruments de prod progressifs, sté innovante
- 2. saurait transmettre ce savoir aux jeunes générations
- choisirait ses élites selon ses compétences les élèverait ou les rétrograderait selon leurs résultats
- 4. laisserait les coudées franches à l'initiative individuelle et collective, encouragerait l'émulation
- 5. permettrait aux gens de profiter pleinement de leur travail Corollaire : égalité des sexes, absence de discrimination fondées sur critères non pertinents (race, religion, sexe) préférence pour la rationalité scientifique par rapport à la magie ou la superstition, gouvernement honnête...

Bien sûr une telle organisation sociale n'a jamais existé et n'existe pas encore mais c'est l'Angleterre qui en était la plus proche en 1780, plutôt que d'autres pays. La diffusion de ce modèle socio-politique pourrait ainsi expliquer le phénomène de l'émergence.

Entre le début du 18ème et la fin du 19ème, le niveau de vie des pays touchés par la révolution industrielle s'est trouvé multiplié par plus de 15, le volume des échanges internationaux par plus de 100 et celui de la production mondiale de biens industriels par plus de 200 (Bairoch,1997). Le rapport exportations sur PIB mondial est passé de 1% en 1820 à 4,6% en 1870 et 7,9% en 1913. A la veille de la première guerre mondiale, la part des échanges internationaux dans la production a atteint un sommet historique qui ne sera retrouvé qu'après les années 1970 (10,5% en 1973). Il s'agit déjà d'une première mondialisation comme l'indique 5. Berger dans son ouvrage « Notre mondialisation ».

Les niveaux de vie augmentent mais les inégalités aussi : au début du 19^e siècle le rapport des niveaux de vie moyens varie de 1 à 2 entre l'Inde et l'Angleterre. A la fin du 19e l'Inde est 10 fois plus pauvre que l'Angleterre. Formidable élargissement des écart, qui accompagne la spécialisation des tâches. Le textile que les indiens fabriquaient en début de période est abandonné sous la domination anglaise au profit des produits que

l'Angleterre ne fabrique pas : coton, indigo, opium. L'Inde est rejetée à la périphérie de l'économie mondiale.

Au moment de leur indépendance beaucoup de ces pays (Inde, Algérie...) vont choisir des voies de développement socialistes plus ou moins proches du modèle soviétique, pour échapper à la domination des pays riches : pour s'industrialiser il ne fallait surtout pas commercer avec une puissance industrielle occidentale. En réalité les écarts vont continuer de se creuser et ce constat va être fait partout à la fin du $20^{\rm e}$ siècle. Le contraste est particulièrement saisissant dans le cas de la Chine restée pauvre en face de Taïwan, une petite île que rien ne distingue de la Chine continentale sauf son inscription pour des raisons politiques dans le commerce avec les EU. Il en est de même pour la Corée du Sud séparée de la Corée du Nord. Singapour (devenue plus riche par habitant que l'Angleterre en 1990), ou l'économie florissante de Hong-Kong la commerçante sont d'autres exemples de réussites économiques spectaculaires de pays ayant réussi leur intégration dans l'économie internationale.

On peut donc terminer ce point sur la polarisation des richesses par 3 remarques : 1) Devant les risques d'exclusion de l'activité économique que fait peser la mondialisation sur les périphéries internationales et intranationales, se développe une opposition radicale à la mondialisation. Or, contrairement à ce qui est souvent dit la mondialisation n'est pas inéluctable : c'est un processus qui peut se gripper. C'est arrivé entre 1880 et 1900, puis à nouveau dans l'entre-2-guerres. Cela n'a en rien contribué à solutionner les problèmes de l'époque : fuite dans l'expansion coloniale qui a préparé la 1ere guerre mondiale, ou séquelles de la crise de 29 qui ont amené la 2^e guerre mondiale.

Au cours de l'entre-deux guerres, le système économique édifié au 19ème siècle basé sur la division internationale du travail se désagrégea. La croissance économique se ralentit et le commerce international plus encore. Suite à la grande dépression, les tarifs douaniers ont été relevés et un arsenal de mesures nouvelles et plus restrictives (quotas, licences d'importation et d'exportation, droits préférentiels pour le commerce avec les partenaires de l'Empire britannique) a été mis en place au cours des années 30. L'émergence de blocs politiques à tendance autarcique tels que l'Allemagne, l'Italie et l'URSS a renforcé le protectionnisme. Le rapport entre le commerce extérieur et le revenu national a baissé fortement en Europe en raison d'une chute des exportations européennes. La moyenne pour la Grande Bretagne, l'Allemagne, la France et l'Italie et la Suède est passée de 46% en 1913 à 23% en 1938. De 1913 à 1950 le volume du commerce mondial n'a augmenté qu'à un rythme annuel moyen de 0,9% par an. En 1950, Le rapport exportation-hors services- sur PIB mondial n'était que de 5,5%. Cela montre que des retours en arrière sont possible : on peut casser la mondialisation...avec tous les dangers de repli nationaliste que cela suppose.

2) La mondialisation n'est pas encore mondiale : les pays participent au commerce mondial à des degrés très divers. De manière générale, l'importance relative du commerce extérieur est en relation directe avec le niveau de développement et en relation inverse avec la taille du pays. Plus un pays est grand, moins son commerce extérieur est important ; plus un pays est développé, plus son commerce extérieur est dynamique (et vice versa).

3) La participation au commerce international ne signifie pas confiance aveugle dans le marché et n'exclut pas des politiques industrielles. La protection sectorielle a souvent accompagné des montées en puissance industrielles : c'est le cas de l'Angleterre au 18ème siècle de l'Allemagne et des Etats Unis au 19ème, du Japon et des Nouveaux Pays Industrialisés à la fin du 20ème siècle (Chang, 2002, Bairoch, 1992,1997, Braudel, 1985).

3) La régionalisation du commerce mondial.

Derrière la polarisation on peut distinguer une autre caractéristique du commerce international : la régionalisation.

La plupart des pays du monde sont engagés, ou projettent de le faire, dans des accords commerciaux régionaux ou ACR. Cet engouement relance le débat parmi les économistes et les politiques quant au bien fondé de tels choix. La régionalisation des échanges internationaux est favorisée par les ACR mais les ACR sont établis entre pays qui ont déjà des relations commerciales privilégiées.

Il s'agit avant tout d'un phénomène structurel lié à un ensemble de facteurs de proximité :

la distance géographique, donc les coûts de transports réduits;

mais aussi les liens culturels, historiques et linguistiques;

la similarité des systèmes politiques,

la similarité des niveaux de vie,

la similarité des politiques commerciales.

Les accords d'intégration régionaux qui réussissent, sont ceux qui viennent compléter une intégration déjà bien avancée grâce à cette proximité, ils ne peuvent que rarement s'y substituer. Il existe un grand nombre d'ACR conclus pour des raisons politiques ou de voisinage géographique qui restent des coquilles vides.

Tous les membres de l'OMC font partie d'un accord commercial régional ou de plusieurs. La forte augmentation du nombre d'ACR s'est poursuivie depuis le début des années 1990 et le nombre total d'ACR en vigueur pourrait bien approcher 300. La multiplication récente de ces accords traduit aussi la nécessité de parler d'une voix plus forte lors des négociations multilatérales de l'OMC : c'est le signe de tensions protectionnistes sont bien réelles.

Bela BALASSA définit cinq niveaux progressifs d'intégration économique (« the theory of economic integration », 1961) (Diapo)

- La zone de libre-échange supprime les protections douanières (tarifaires ou quantitatives) entre les pays membres et assure donc la liberté des échanges, au moins pour les marchandises.
- L'union douanière ajoute au libre-échange une politique commerciale extérieure commune, notamment un tarif extérieur commun (TEC). Elle

établit donc une « préférence communautaire », les pays membres privilégiant le commerce intra-zone aux dépens du commerce extra-zone.

- Le marché commun étend la libre-circulation aux facteurs de production. Cette extension devrait accélérer le processus de convergence réelle qui repose essentiellement sur les mécanismes de marché. Le marché commun exige déjà des politiques communes telles que la politique de concurrence.
- L'union économique est un marché commun avec harmonisation ou coordination des politiques économiques. Il y a donc un changement de nature. Jusqu'au marché commun, les mesures environnementales, elles s'inscrivent dans une logique de marché qui modifie les conditions de l'offre pour les entreprises essentiellement : taille du marché, degré de concurrence. Avec l'union, l'intégration s'étend à la politique de « régulation » afin d'instaurer une concurrence loyale entre entreprises, « d'abolir toute discrimination attribuable aux disparités entre ces entreprises » (Bela BALASSA). Mais ceci a aussi pour effet de réduire l'autonomie de l'Etat dont le pouvoir est limité par l' union.
- L'union économique et monétaire étend l'union à la sphère monétaire.
 L'union monétaire est une forme d'intégration économique caractérisée par :
 - une libération totale des mouvement de capitaux
 - l'intégration de la banque et des marchés financiers des pays membres
 - l'élimination des marges de fluctuation grâce à la fixation définitive des taux de change des monnaies des pays membres des taux de change irrévocables.

L'intégration politique fait suite à l'intégration économique : dans une certaine mesure elle en est la suite logique, de la politique commerciale à la politique de la concurrence et de la politique de la concurrence à des projets industriels politique monétaire, citoyenneté européenne, puis une politique industrielle, sociale... Le champ et la portée du traitement préférentiel varient d'un ACR à l'autre. Les ACR récents, et pas exclusivement ceux conclus entre les pays les plus développés, vont généralement bien audelà de la réduction des droits de douane. Ils prévoient des règlements de plus en plus complexes applicables aux échanges (par exemple en ce qui concerne les normes, les mesures de sauvegarde, l'administration douanière, etc.) et incluent souvent la mise en place d'un cadre réglementaire préférentiel pour le commerce de services mutuels. Les ACR les plus complexes vont au-delà de mécanismes de politiques commerciales traditionnelles et comprennent des règles régionales portant sur l'investissement, la concurrence, l'environnement et le travail.

Mais au-delà d'un certain seuil, cela ne va pas sans poser de nouveaux problèmes : en terme d'autonomie des Etats-Nations par rapport aux décisions de l'Union (voir la question du Pacte de compétitivité européen).

Les ACR peuvent compléter le système commercial multilatéral, contribuer à le mettre en place et le renforcer. Mais par leur nature même, les ACR ont un caractère discriminatoire; ils s'écartent du principe du système commercial multilatéral. Leurs effets sur la libéralisation du commerce mondial et la croissance économique ne sont pas clairs du fait que l'impact économique régional des ACR est ambigu : risque de conflit avec la notion de multilatéralisme au cœur de l'OMC.

Les accords de l'OMC reconnaissent que la conclusion d'arrangements régionaux et le renforcement de l'intégration économique peuvent apporter des avantages aux pays. Mais l'OMC se méfie aussi des ACR, qui dans certaines circonstances, peuvent nuire aux intérêts commerciaux d'autres pays. L'établissement d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange constituerait normalement une violation du principe de l'OMC selon lequel tous les partenaires commerciaux doivent bénéficier de l'égalité de traitement ("traitement de la nation la plus favorisée"). Toutefois, en vertu de l'article 24 du GATT, la conclusion d'accords commerciaux régionaux constitue une exception spéciale à cette règle et elle est autorisée à condition de satisfaire à certains critères.

L'article 24 dispose que lors de l'établissement d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière, les droits de douane et autres obstacles au commerce doivent être réduits ou éliminés pour l'essentiel des échanges réalisés dans tous les secteurs du commerce entre les membres du groupement. Les non membres ne devraient pas constater que le traitement appliqué à leurs échanges avec les pays du groupement est plus rigoureux qu'il ne l'était avant l'établissement de ce dernier.

Pour mesurer l'intensité des échanges entre deux pays et son évolution on utilise un coefficient d'intensité relative: quand leur commerce mutuel est plus important que ne laissent prévoir leurs poids dans le commerce mondial, leur coefficient d'intensité relative est supérieur à 1 et traduit une orientation privilégiée de leurs échanges réciproques. On peut ainsi mettre en évidence les réseaux régionaux du commerce international, en mesurant la "proximité commerciale "entre les pays.

Parmi les plus connus des ACR figurent :

- l'Union européenne, (Union monétaire à 15, union économique à 25)
- l'Association européenne de libre-échange, (zone de LE)
- l'Accord de libre-échange nord-américain, (zone de LE)
- le MERCOSUR (Marché commun),
- l'ANASE ou ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), (zone de libre-échange)

L'Union européenne (Diapo)

Les intensités relatives des échanges des grands pays de l'Union européenne sont élévés :

France-Allemagne 1,7

France-Italie 2,3

France-Espagne 3,3 France-Royaume-Uni 1,4

Ces six membres sont représentatifs des différentes étapes d'élargissement de l'Union : la France, l'Allemagne et l'Italie sont des membres fondateurs de 1958, le Royaume-Uni appartient à la première vague d'élargissement de 1973, tandis que l'Espagne représente l'ouverture vers le Sud en 1986 et la Suède vers le Nord dix ans après. Ils sont aussi représentatifs de certains réseaux « locaux » au sein de la grande région eurafricaine. Ainsi, de par leurs situations géographiques et affinités historiques et culturelles, les échanges des pays méditerranéens s'organisent autour du trio formé par la France, l'Italie et l'Espagne. De même, l'Allemagne représente un pôle commercial pour ses voisins alpins et les pays d'Europe centrale. Les résultats de la Suède illustrent la densité des liens scandinaves. Les liens bilatéraux privilégiés de ces pays s'étendent rarement au delà des frontières du continent.

UE quelle taille, quelles frontières ? Le Conseil européen de Copenhague (juin 93) précise que l'adhésion d'un nouveau pays est soumise à des conditions préalables (critères de Copenhague) :

- la mise en place d'« institutions stables garantissant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection » ;
- « une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union »;
- « la capacité (...) [d'] assumer les obligations [d'adhésion à l'UE], et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire ».
- + 4° critère souvent oublié : la capacité d'absorption des nouveaux entrants par l'Union, ce qui suppose une capacité d'action en matière d'emploi, de réduction des inégalités entre les membres, d'environnement, lutte contre terrorisme et trafics internationaux... Tout cela suppose des capacités institutionnelles, un budget... Choix à faire entre renforcer l'intégration ou élargir : 25 puis 27 + Turquie ? + Ukraine ? + Bielorussie ?

Le continent américain

L'Amérique est représentatif du renouveau de la régionalisation amorcé dans les années 1980. La mise en place de l'**ALENA** au Nord, et celle du **Mercosur** au Sud, ont été accompagnées d'une multitude d'accords de libre-échange bilatéraux, entre les Etats-Unis et les pays sud-américains, d'une part, et au sein même de ces derniers, d'autre part. Le mouvement régional s'étend désormais à l'ensemble du continent.

En janvier 1994, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont lancé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il s'agit d'un régionalisme d'un 3e type : après le régionalisme NORD-NORD puis SUD-SUD, le régionalisme NORD-SUD La question fondamentale pour les pays du Sud consiste à savoir si les initiatives d'intégration régionale Nord- Sud qui reproduisent en fait le schéma des rapports de force asymétriques de l'économie internationale sont en mesure de générer le bien-être social escompté pour les populations du Sud. En l'absence de mécanismes de solidarité tels que

des fonds structurels destinés couvrir les dépenses et investissements relatifs aux ajustements structurels, les coûts sociaux de l'intégration sociale peuvent être élevés.

La position centrale des Etats-Unis au sein de l'ALENA caractérise l'intégration commerciale de cette zone. Si le Mexique et le Canada échangent intensément avec leur grand voisin, l'intensité de leur commerce mutuel est très faible. Ainsi, les Etats-Unis figurent au premier rang de la liste du Mexique et les pays d'Amérique latine sont ses seuls autres partenaires dont les intensités relatives dépassent le niveau d'indifférence. La situation est encore plus radicale pour le Canada.

L'intensité du commerce des Etats-Unis est faible vis-à-vis de l'ensemble des pays de l'UE. Au sein de la région africaine émergent deux types de partenaires des Etats-Unis : ceux avec lesquels ils procèdent à un commerce d'indisponibilité ; le Gabon et le Nigeria (importations énergétiques) ; ceux avec lesquels l'intensité des échanges va de pair avec de forts liens politiques : l'Egypte et Israël.

Le Mercosur est la communauté économique des pays de l'Amérique du Sud. Le Mercosur est né le 26 mars 1991, avec la signature du traité d'Asunción. Toutefois cet accord, n'est entré en vigueur que quelques années plus tard. C'est l'équivalent, au sud, de l'ALENA, pour l'Amérique du Nord. Le Mercosur est le troisième marché intégré au monde après l'Union Européenne et l'ALENA.

Pays-membres: Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Bolivie, Chili, Colombie.

La région de l'Asie-Océanie

ASEAN: Cet organisme a été créé en 1967 par cinq États de la région: l'Indonésie, la Malaysia, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. L'ASEAN regroupe maintenant dix pays de l'Asie du Sud-Est: outre les États fondateurs (Indonésie, Malaysia, Philippines, Singapour et Thaïlande), l'ASEAN compte également Brunéi (1984), le Vietnam (1995), la Birmanie, le Laos (1997) et le Cambodge (1999). (Diapo)

C'est le 1er janvier 2010 qu'est entré officiellement en vigueur la zone de libreéchange Chine / ASEAN baptisée CAFTA pour «China ASEAN Free Trade Area». Ce sera la plus importante zone de libre-échange de la planète.

La CAFTA sera composée de la Chine et des Etats membres de l'ASEAN que sont la Malaisie, la Thaïlande, Singapour, l'Indonésie, les Philippines, le Vietnam, le Cambodge, le Myanmar et Brunei. Ensemble, ces pays forment un marché fort de 1,9 milliard d'habitants et d'un volume d'échanges de 4500 milliards de dollars.

Avec l'entrée en vigueur de la CAFTA, les droits de douane au sein de la zone de libre-échange vont à compter du 1er janvier 2010 être supprimés sur quelque 7000 groupes de marchandises (ce qui correspond à près 90% des positions tarifaires). Cette mesure ne concerne pas le Cambodge, le Laos, le Myamar et le Vietnam, qui bénéficient jusqu'en 2015 d'une clause transitoire destinée à leur permettre de ramener à zéro les droits de douane qu'ils prélèvent sur les produits chinois.

Contrairement aux deux autres pôles du commerce mondial, le Japon ne faisait pas partie d'une régionalisation institutionnalisée avant le lancement de l'**APEC** (Asia-Pacific Economic Cooperation) en 1989. L'orientation de ses flux commerciaux reste cependant dominée par la proximité géographique : en 1994, la majeure partie des intensités

relatives fortes concernent les pays de l'Asie-Océanie. Il est vrai que la stratégie commerciale du Japon a privilégié les marchés les plus dynamiques d'Amérique et d'Europe dans un premier temps. Toutefois, la baisse relative vers l'Asie-Océanie doit être plutôt interprétée comme une remise à niveau des intensités particulièrement élevées ; en début de période les pays de la région avaient une faible ouverture au commerce international, et le peu d'échange qui existait concernait le Japon.

L'ouverture progressive des pays asiatiques au commerce international explique aussi nombre d'évolutions d'intensités relatives bilatérales. Les plus spectaculaires concernent la Chine. L'ouverture chinoise date de 1980, avec l'entrée du pays au FMI, et la mise en place des zones économiques spéciales. La libéralisation commerciale se traduit dans les intensités relatives par des baisses sensibles avec Hongkong, Singapour et la Malaisie, d'une part, et des hausses importantes avec la Corée du Sud, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande, d'autre part. Enfin, la Chine a toujours conservé une forte intensité relative dans ses échanges avec le Japon.

Conclusion

Chacun des pays considérés commerce intensément avec les partenaires de sa propre région, et rares sont les intensités relatives bilatérales fortes avec des partenaires plus éloignés. Le dynamisme de ces quelques ACR parmi 300 aboutit à une polarisation en triade.

De multiples réseaux d'échanges locaux apparaissent au sein des grandes régions. De par sa grande taille, l'Eurafrique est celle qui en abrite le plus : au Nord de l'Europe, le commerce mutuel des pays scandinaves est très intense ; au centre, l'Allemagne, est au coeur des échanges avec ses voisins alpins d'une part, et les pays d'Europe centrale et orientale d'autre part ; au Sud, les échanges sont intenses entre l'ensemble des riverains de la Méditerranée ; enfin, en Afrique sub-saharienne, l'Afrique du Sud est désormais bien insérée dans le tissus régional.

Sur le continent américain, les réseaux qui se dessinent suivent les frontières des accords régionaux : les pays de l'ALENA au Nord, et ceux du Mercosur au Sud. En Asie-Océanie trois réseaux se distinguent : les échanges mutuels des pays du Sud-Est asiatique ; le commerce bilatéral Australie/Nouvelle-Zélande ; et les liens intenses entre les partenaires situés à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie, à l'instar de l'Inde, dont les intensités relatives bilatérales reflètent leur positionnement intermédiaire. L'intensité des échanges répond à une forte logique de proximité géographique.

L'observation des intensités relatives a mis en évidence la régionalisation du commerce international : pour la très grande majorité des pays, les intensités relatives les plus élevées sont vis à vis de leurs partenaires géographiquement proches. Dans une phase de relative autarcie, l'orientation régionale des échanges des pays est un phénomène de commodité. Le faible volume du commerce concerne alors quelques clients et fournisseurs proches voisins, cette proximité géographique s'accompagnant souvent d'une proximité culturelle ou politique. Mais au fur et à mesure que les pays s'insèrent dans le commerce international, on considère que les déterminants économiques

devraient prévaloir, et la liste des partenaires s'élargir se dissociant de la liste des partenaires les plus proches.

Les progrès dans les communications et plus particulièrement les transports, n'empêchent pas que la proximité géographique demeure le principal déterminant du commerce bilatéral. Les complémentarités ou similarités des structures de spécialisation, ainsi que les écarts des niveaux de vie sont d'autres facteurs explicatifs. Le poids de l'histoire et de la culture est indéniable, les déterminants économiques ne suffisent pas à expliquer l'intensité des liens commerciaux. L'importance de la proximité (la proximité géographique étant souvent associée à la proximité culturelle) fait de la régionalisation un phénomène « naturel ».

L'évolution de cette régionalisation présente un intérêt particulier : son étude montre que si l'on peut parler d'un processus de régionalisation pour l'Europe, cette évolution n'est pas universelle. Dans le cas de l'Union Européenne, la mise en place d'accord régionaux vient s'ajouter aux évolutions « naturelles » favorables à la régionalisation. Les efforts d'intégration commerciale dans cette zone vont dans le sens des déterminants de l'échange considérés dans cette étude, ils prolongent et consolident un mouvement « naturel ». La zone la plus dynamique de l'économie mondiale, l'Asie, a au contraire connu une relative désintensification des relations intra-zone. Une combinaison de l'évolution des variables de distance présentes dans le modèle et de l'effet de l'ouverture commerciale de ces pays, passant nécessairement par une atténuation de liens initialement très intenses.



Chapitre2 : Les composantes de la mondialisation et la montée de l'interdépendance internationale.

Chapitre II Les étapes de la mondialisation économique.

- I. La montée de l'interdépendance par l'échange international : la Division internationale du travail.
- II. La montée de l'interdépendance par les FMN : la Division internationale des processus productifs.
- III. La montée de l'interdépendance par la finance : la globalisation financière



Raisonnement de A. Smith

Propension naturelle à échanger + taille du marché = spécialisation

spécialisation multiplication des échanges gains mutuels

Bela BALASSA définit cinq niveaux progressifs d'intégration économique (« the theory of economic integration », 1961)



La zone de libre-échange supprime les protections douanières (tarifaires ou quantitatives) entre les pays membres et assure donc la liberté des échanges, au moins pour les marchandises. L'union douanière ajoute au libre-échange une politique commerciale extérieure commune, notamment un tarif extérieur commun (TEC). Elle établit donc une « préférence communautaire », les pays membres privilégiant le commerce intra-zone aux dépens du commerce extra-zone.

Le marché commun étend la libre-circulation aux facteurs de production. Cette extension devrait accélérer le processus de convergence réelle qui repose essentiellement sur les mécanismes de marché. Le marché commun exige déjà des politiques communes telles que la politique de concurrence.

L'union économique est un marché commun avec harmonisation ou coordination des politiques économiques. Il y a donc un changement de nature. Jusqu'au marché commun, les mesures prises sont environnementales, elles s'inscrivent dans une logique de marché qui modifie les conditions de l'offre pour les entreprises essentiellement : taille du marché, degré de concurrence. Avec l'union, l'intégration s'étend à la politique de « régulation » afin d'instaurer une concurrence loyale entre entreprises, « d'abolir toute discrimination attribuable aux disparités entre ces entreprises » (Bela BALASSA). Mais ceci a aussi pour effet de réduire l'autonomie de l'Etat dont le pouvoir est limité par l'union.

L'union économique et monétaire étend l'union à la sphère monétaire. L'union monétaire est une forme d'intégration économique caractérisée par :

une libération totale des mouvement de capitaux

l'intégration de la banque et des marchés financiers des pays membres l'élimination des marges de fluctuation grâce à la fixation définitive des taux de change des monnaies des pays membres des taux de change irrévocables.

Les contours de la future Europe





